



SYNTHESE DE L'APPEL A CANDIDATURES N°2/2014

Ce document présente une vue d'ensemble sur l'approche adoptée pour le lancement de l'appel à candidature en vue du recrutement des agents de la DGRPO.

L'économie générale de cet appel à candidature se résume dans les points suivants :

1. Postes concernés :
 - Les postes de Chefs de Divisions (Direction Générale et Directions des directions des recettes) ;
 - Les postes de Chefs de Ressorts de catégorie A (Aru, Djugu, Irumu, Mambasa, Watsa et Kisangani) ;
 - Le poste d'un responsable informatique ;
 - Le poste des inspecteurs fiscaux.
2. Candidatures ouvertes aux candidats internes (agents DGRPO) et externes (candidats extérieurs à la DGRPO) ;
3. Pour être retenu, le candidat interne doit avoir réussi avec un minimum fixé par la Commission de recrutement. Après le reclassement des cadres issus de la DGRPO, les postes vacants seront pourvus par les meilleurs candidats externes. Il sera accordé aux candidats DGRPO qui n'auront pas réussi au test la possibilité de tenter leurs chances au palier inférieur ;
4. Le processus de recrutement sera conduit par le Directeur de la Fonction Publique qui pourra recourir à l'expertise d'un cabinet indépendant ;
5. Les candidats doivent remplir les conditions générales ci-après :
 - Etre de la nationalité congolaise ;
 - Être âgé de 30 ans au moins et de 55 ans tout au plus ;
 - Jouir de la plénitude de ses droits civiques et politiques ;
 - Avoir un casier judiciaire vierge ;
 - Être titulaire d'au moins un diplôme de licence ou équivalent ;
 - Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les finances publiques ou dans un domaine similaire ;
 - Avoir exercé une fonction de commandement au sein d'un service ou organisme ou avoir occupé un poste équivalent ;
 - Avoir réussi au concours ;
 - Accomplir avec succès le stage probatoire de trois mois à la tête de la division.

6. Les postes des Chefs des Divisions sont ouverts pour 18 divisions ci-après :

a. Administration Centrale :

- La division des services généraux et des ressources humaines ;
- La division de la gestion budgétaire ;
- La division d'études et contentieux ;
- La division des impôts ;
- La division des recettes non fiscales ;
- La division de suivi des directions des recettes ;
- La division de recouvrement ;
- La division de l'informatique ;
- Dix inspecteurs.

b. Direction des recettes (Administration des Districts) :

- 4 Chefs de divisions de l'Administration et des Finances ;
- 4 Chefs de divisions des Impôts et des recettes non fiscales ;
- 4 Chefs de divisions de Recouvrement et suivi des Ressorts.

c. Les ressorts : 6 Chefs de Ressorts de catégorie A.

7. Les éléments du dossier comprennent :

- a. un extrait de casier judiciaire,
- b. un curriculum vitae actualisé,
- c. un diplôme de licence ou l'équivalent,
- d. un extrait d'acte de naissance,
- e. un certificat d'aptitude physique,
- f. un certificat de bonne vie et mœurs,
- g. une lettre de motivation

8. Les avis d'appel à candidatures sont valables pendant 30 jours.

Fait à Kisangani le 30 octobre 2014

François-Barthélemy MAYONGA BARE KANOMBE



Ministre Provincial de la Fonction Publique,
Travail et Prévoyance Sociale, Mobilité et
Voies de Communication

Alphonse UKECTA MUSWA RUNDI



Ministre Provincial des Finances,
Economie Industrielle, Commerce et
Entreprenariat.